

DELIBERATION n° CS 01 06 25
Séance du 19 Juin 2025

CONTRAT DE PROJET

Nombre de membres

En exercice : 19
 Présents : 12
 Procuration : 1
 Absent : 7

Date de la convocation

Le 3 Juin 2025

Date d'affichage

Le jeudi 19 Juin 2025 à 10h30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUHEY :

Présents : M. Francis DUPOUHEY, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Georges CAUSERO, suppléant de M. Didier DUPRONT

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENLIS, Mme Céline SALLES, Jean-Paul FORMENT, M. Thierry REVEIL, M. Jacques MORLAN

Dans le cadre de la convention d'entente intercommunale et de groupements de commandes instituée pour la réalisation d'études préalables à l'établissement de plans d'actions de réduction des pollutions diffuses pour préserver les eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable, le syndicat mixte Trigone a été désigné Coordonnateur de l'entente. Cette convention est établie pour une durée de 5 ans pour la première phase d'études.

A ce titre, elle doit se doter des moyens nécessaires pour l'exécution de cette mission.

Dans ce contexte, le Président propose de recruter un chargé d'études, dans le cadre d'un contrat de projet, tel que prévu par l'article 332-24 du code général de la fonction publique pour une durée minimale de 1 an et une durée maximale de 6 ans.

La collectivité a publié une vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion du Gers et un appel à candidatures a été lancé permettant une large publicité auprès de cette instance et du CNFPT.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
 Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
 DECIDE

- Décide de créer un emploi non permanent de Chargé(e) de Projet « Démarches Préventives Départementales Qualité eau brute », pour la réalisation des missions citées ci-dessus, sous la forme d'un contrat de projet d'une durée minimale de 1 an et maximale de 6 ans, à temps complet au grade d'Ingénieur Territorial ;
- Que l'agent contractuel percevra une rémunération calculée par référence à l'échelon 2 du grade d'Ingénieur Territorial, et bénéficiera du régime indemnitaire lié au grade et à la fonction conformément au régime indemnitaire en vigueur dans le syndicat ;
- D'autoriser le Président à signer le contrat de travail ainsi que toutes les pièces et avenants y afférents ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le Président
 Francis DUPOUHEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.